
President's report
Proposed loan
Republic of Benin
Vocational Training, Employment and Rural
Entrepreneurship Promotion Project

Project ID: 2000005083

Document: EB 2026/LOT/P.5

Date: 14 May 2026

Distribution: Public

Original: French

FOR: APPROVAL

Action: The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 61.

Technical questions:

Claudia Savarese

Country Director

West and Central Africa Division

e-mail: c.savarese@ifad.org

Xavier Desmoulin

Lead Regional Technical Specialist – Rural Finance

Sustainable Production, Markets and Institutions Division

e-mail: x.desmoulin@ifad.org

Contents

Map of the project area	ii
Financing summary	iii
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
II. Project description	2
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	2
B. Components, outcomes and activities	3
C. Theory of change	3
D. Alignment, ownership and partnerships	4
E. Costs, benefits and financing	4
III. Risk management	8
A. Risks and mitigation measures	8
B. Environment and social category	9
C. Climate risk classification	9
D. Debt sustainability	9
IV. Implementation	9
A. Organizational framework	9
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communication	
C. Implementation plans	11
V. Legal instruments and authority	12
VI. Recommendation	12

Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated project risk matrix

Project delivery team

Regional Director:	Bernard Hien
Country Director:	Claudia Savarese
Technical Lead:	Xavier Desmoulin
Finance Officer:	Mohamed Mouctar Diallo
Climate and Environment Specialist:	Gilles Martin
Legal Officer:	Michele Totah

Map of the project area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD | 29-07-2025

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Republic of Benin
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries, Republic of Benin
Total project cost:	EUR 126.2 million (roughly equivalent to US\$149.1 million) ¹
Amount of IFAD loan 1 (performance-based allocation system [PBAS]):	EUR 12.551 million (roughly equivalent to US\$14.816 million) ¹
Terms of IFAD loan 1:	Highly concessional terms: maturity of 40 years, including a grace period of 10 years, with a service charge of 0.75% per year in special drawing rights (adjustments for single-currency loans)
Amount of IFAD loan 2 (PBAS):	EUR 12.551 million (roughly equivalent to US\$14.816 million)
Terms of IFAD loan 2:	Blend terms: maturity of 25 years, including a grace period of 5 years, with a service charge of 0.75% and an interest rate of 1.25% per year in special drawing rights (adjustments for single-currency loans)
Amount of IFAD loan 3 (Borrowed Resource Access Mechanism [BRAM]):	EUR 6.353 million (roughly equivalent to US\$7.5 million)
Terms of IFAD loan 3:	Ordinary terms: maturity of 29 years, including a grace period of 10 years, with an average final maturity of 20 years maximum and interest equal to the IFAD reference interest rate, including a variable margin
Cofinanciers:	OPEC Fund for International Development (OPEC Fund) Global Environment Fund (GEF)
Amount of cofinancing:	US\$35 million (OPEC Fund) US\$10 million (GEF)
Terms of cofinancing:	Loan (OPEC Fund) Grant (GEF)
Contribution of private sector	US\$21.2 million
Contribution of borrower/recipient:	US\$10.3 million
Contribution of project participants:	US\$20.5 million
Financing gap:	US\$15 million
Amount of IFAD climate finance:	US\$9.13 million (US\$0.89 million in complementary climate finance)
Cooperating institution	IFAD

¹ The International Monetary Fund exchange rate for 28 February 2026 (EUR :US\$ 1.1805) was used.

I. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

National context

1. Benin is a middle-income country with sustained economic growth, which reached 7.5 per cent in 2024 and should settle at 7.1 per cent in the period 2024–2026,² supported by agriculture, the service sector and industry.
2. However, the economy remains sensitive to fluctuations in global cotton and oil prices, Nigeria's economic situation and climate change, as well as deteriorating security conditions in the north of Benin. These factors undermine the country's efforts to fight poverty, with rural poverty standing at 40.6 per cent in 2022.
3. The Strategic Plan for Agriculture Sector Development (PSDSA) 2017–2025 serves as the reference for all interventions in the sector. Its implementation is based on the National Investment Plan for Agriculture and Food and Nutritional Security. The National Council for Guidance and Monitoring of the Agriculture Sector is responsible for the monitoring, guidance and regulation of the strategic plan.

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

4. Rural youth, who have the highest rates of underemployment,³ often have neither the good competencies nor the desired access to financial and productive resources, especially land.
5. Women must contend with less access to education and fewer resources, a heavy domestic workload and social norms that limit their participation in decision-making.
6. In Benin, 32 per cent of children under five exhibit stunting. Malnutrition, the underlying cause, exacerbates the low productivity and vulnerability of poor smallholders.
7. Persons with disabilities are especially likely to experience poverty and vulnerability. Lacking access to resources and assistive technologies in particular, they are subject to social stigmatization and discrimination.
8. Benin, which faces various environmental challenges, (floods, droughts, soil degradation, etc.) ranks 16th among the countries most vulnerable to climate change.
9. In line with IFAD'S mainstreaming commitments, the project has been validated as:
 - Including climate finance
 - Gender-transformative
 - Youth-sensitive
 - Prioritizing persons with disabilities
 - Including adaptive capacity

Rationale for IFAD involvement

10. Agriculture, the driver of the country's economy, employs more than half the population, contributes more than 20 per cent of GDP and remains the principal factor in poverty reduction. Vocational training for rural youth is major contributor to inclusive development.

² World Bank (2024).

³ Underemployment exists when the length or productivity of a person's job is inadequate when compared to that of another potential job they are willing to hold and capable of doing.

11. The Vocational Training, Employment and Rural Entrepreneurship Promotion Project (ProPEA) is one of a series of strategies aimed at aligning training with demand in the sector. Capitalizing on IFAD's comparative advantage and acquired experience at the portfolio level, ProPEA proposes individualized assistance to the project participants of agricultural training and people interested in agricultural entrepreneurship, addressing the weak points in the sector's ecosystem.

B. Lessons learned

12. ProPEA will contribute to wider application of the following proven socioprofessional approaches and to generalization of the lessons learned:
 - (i) From the Agricultural Development and Market Access Support Project (PADAAM), on the one hand, profile the candidates for vocational training or agricultural entrepreneurship, to better tailor courses to the project participants; and on the other, remove the land constraint, to ensure the sustainable integration of young people and women in the agriculture sector;
 - (ii) From the Market Gardening Development Support Project, support farmers' transition to agroecological practices that are more resilient to climate change through the private-sector production of bio-inputs;
 - (iii) From the Regional Programme for the Integration of Agricultural Markets, centre the promotion of entrepreneurship around the specific characteristics of production areas and corridors, which will facilitate the forging of commercial partnerships between producers and small and medium-sized agribusinesses.
 - (iv) From PADAAM and the World Bank's Azôli programme (in progress), limit the short-lived nature of entrepreneurial initiatives; to this end, it is important to avoid underfunding and ensure local support.
13. Finally, ProPEA will draw on IFAD's success in youth incubation (Youth Agropastoral Entrepreneurship Programme [PEA-Youth] in Cameroon) and the establishment in Cameroun, Côte d'Ivoire and Nigeria of agrifood hubs to foster an enabling environment for salaried employment and entrepreneurship.

II. Project description

A. Objectives, geographical area of intervention and target groups

14. ProPEA aims to increase the agricultural activity rate and resilience and reduce rural poverty. Its development objective is to foster socio-professional integration and entrepreneurship in agricultural value chains that stimulate growth among low-income rural actors, especially women, youth and persons with disabilities.
15. **Geographic targeting.** ProPEA will operate in Benin's seven agricultural development hubs, based on the following criteria: availability of training, the poverty level, the extent of agricultural and para-agricultural job opportunities, economic opportunities, the outlook for pooling investments with other partners and the presence of private sector opportunities or attractive markets.
16. **Sector targeting.** The project will focus on the most attractive economic opportunities⁴ in each agricultural development hub, upstream and downstream in the agrosylvopastoral and fisheries value chains. Certain value chains, such as rice and maize, as well as market gardening and fruit-growing activities will be emphasized.
17. **Social targeting.** The project will initially mobilize 150,000 people across the seven agricultural development hubs through awareness-raising and guidance

⁴ Study on employment opportunities in agricultural development hubs in Benin, IFAD Rural Intervention Framework Programme in Benin (2025).

initiatives. Half of these people (75,000) will receive training, and 40,000 will benefit from all project activities. This targeting approach will enable the project to reach more than 360,000 people in 50,000 households.

18. The target group consists of poor and vulnerable rural people, most of them young people (60 per cent), specifically: (i) university graduates or people with professional training or a professional credential but are not working; (ii) people who have dropped out of school, have little or no education, work on a family farm or are engaged in an income-generating activity; and (iii) agricultural entrepreneurs wishing to grow their business. Women will account for 45 per cent of the target group and persons with disabilities, 2 per cent.

B. Components, outcomes and activities

19. The project is comprised of the following components: (i) professional and entrepreneurial capacity-building; (ii) resilient agricultural entrepreneurship; (iii) project coordination and management.

Component 1: Professional and entrepreneurial capacity-building

20. This component is designed to facilitate young people's integration into agricultural value chains and occupations and to strengthen the capacity of promoters who wish to launch or develop a business activity.
21. The interventions are organized into three subcomponents:
 - (i) **Professional capacity-building** to improve the professional or entrepreneurial competencies of youth by tailoring their profile to the demands of the labour market and entrepreneurship and giving them the keys for adapting to the impacts of climate change.
 - (ii) **Youth integration support** to facilitate the self- or salaried employment of young people in the agriculture sector (agribusiness initiatives). A total of 21,000 young people will be targeted for vocational training in three spheres of activity: (i) facilitation of access to land; (ii) structural investments; and (iii) the financing of vocational training.
 - (iii) **Agribusiness support services** to build the sustainable management capacity of promoters of business initiatives and micro, small, and medium-sized agribusinesses for better access to agribusiness advisory services.

Component 2. Resilient agricultural entrepreneurship

22. This component is aimed at promoting agribusinesses that are sustainably anchored in the economy, contributing to resilient development of the agricultural development hubs and providing gainful employment. Two subcomponents are envisaged:
 - (i) **Access to facilities for agribusiness development** to create favourable conditions for sustainable agribusiness development through access to adaptive solutions to climate change, agricultural insurance and financial services and productive partnership-building.
 - (ii) **Financing of resilient agribusinesses**, targeting 12,600 microenterprises and small and medium-sized agribusinesses.

Component 3. Project coordination and management

23. This component covers the project's planning, supervision, monitoring and evaluation and knowledge management activities.

C. Theory of change

24. Sustainable transformation of the agricultural profession and the promotion of a new generation of agricultural producers and entrepreneurs should help meet the challenges of food security, wealth creation, women's economic empowerment and climate resilience.

25. The hypotheses are: (i) **If** the project provides tailored training and facilitates access to land and financing for the entire target group, and **if** the training and capacity-building target the agricultural development hubs' growth niches, **then** decent jobs will be created, promoting youth involvement in the agriculture sector; and (ii) **If** the project also facilitates complementary access to financing and insurance and encourages climate-compatible practices, **then** microenterprises and small and medium-sized enterprises will be more resilient and sustainable. Combining these actions will boost the income of poor rural youth and their households, improve food security, and in time, reduce poverty. ProPEA will also contribute to an improvement in biodiversity and the environment, while further empowering women and persons with disabilities.

D. Alignment, ownership and partnerships

27. ProPEA is aligned with the second strategic objective of the country strategic opportunities programme for Benin (2025–2030) and IFAD's Strategic Framework 2016–2025. In time, the project will contribute to meeting Sustainable Development Goals 1 (no poverty), 2 (zero hunger), 4 (quality education), 5 (gender equality), 8 (decent work and economic growth), 10 (reduced inequalities) and 13 (climate action).
28. ProPEA will work in synergy with other development partners to implement the policy and strategic orientations of the Government Action Programme 2021–2026, complementing current government efforts in the construction, rehabilitation and operation of agricultural professional and secondary schools. ProPEA will work closely with these training centres and their graduates or people who have been unable to access them, which will prevent overlapping.

E. Costs, benefits and financing

Project costs

28. The total cost of the project over eight years (2026–2033) is US\$149.1 million, distributed as follows: (i) component 1: professional and entrepreneurial capacity-building – US\$74.8 million (50.1 per cent); (ii) component 2: resilient agricultural entrepreneurship – US\$59.0 million (39.6 per cent); (iii) component 3: project coordination and management – US\$15.3 million (10.3 per cent).
29. Project subcomponents 1.1, 1.2, 1.3 and 2.2 are partially counted as climate finance. The total IFAD allocation to the project to finance climate action, calculated using the multilateral banks' methodology for tracking climate change adaptation finance, is estimated at US\$9.13 million.

Table 1
Project costs by component, subcomponent and financier
(Thousands of United States dollars)

Component/subcomponent	IFAD loan 1 [PBAS]		IFAD loan 2 [PBAS]		IFAD loan 3 [BRAM]		GEF		OPEC		Financing gap		Private sector		Project participants			Borrower/recipient		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Cash contributions	In-kind contributions	%	In-kind contributions	%	Amount	%
Component 1: Professional and entrepreneurial capacity-building																					
1.1. Professional capacity-building	4 800	36.4	4 800	36.4	991	7.5	1 265	-	-	-	1 089	8.3	-	-	-	-	-	240	1.8	13 185	8.8
1.2. Youth integration support	4 756	8.1	4 756	8.1	1 795	3.1	686	6.9	25 984	44.2	1 319	2.2	-	-	3 941	5 991	16.9	9 515	16.2	58 741	39.4
1.3. Agribusiness support services	-	-	-	-	2 839	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 839	1.9
Subtotal	9 556	12.8	9 556	12.8	5 625	7.5	1 951	5.5	25 984	34.8	2 408	34.5	-	-	3 941	5 991	13.3	9 755	12.7	74 765	50.1
Component 2: Resilient agricultural entrepreneurship																					
2.1. Access to facilities for agribusiness development	-	-	-	-	-	-	1 923	47	341	14	-	-	-	-	-	-	-	168	6.9	2 432	1.6
2.2. Financing of resilient agribusinesses	1 150	2	1 150	2	1 313	2.3	4 776	8.4	4 462	7.9	11 972	21.2	21 185	37.4	10 592	-	18.7	-	-	56 602	38
Subtotal	1 150	1.9	1 150	1.9	1 313	2.2	6 699	10	4 803	8.1	11 972	20.3	21 185	35.9	10 592	-	17.9	168	0.3	59 034	39.6
Component 3: Project coordination and management																					
3.1. Project management and coordination unit	3 152	26	3 152	26	-	-	1 350	-	4 213	34.7	-	-	-	-	-	-	-	259	2.1	12 126	8.1
3.2. Monitoring and evaluation, knowledge management and communication	958	30.1	958	30.1	562	17.7	-	-	-	-	620	19.5	-	-	-	-	-	82	2.6	3 180	2.1
Subtotal	4 110	26.9	4 110	26.9	562	3.7	1 350	-	4 213	27.5	620	4.1	-	-	-	-	-	341	2.2	15 306	10.3
Total	14 816	9.9	14 816	9.9	7 500	5	10 000	6.7	35 000	23.5	15 000	10.1	21 185	14.2	14 533	5 991	13.8	10 264	6.9	149 105	100

Table 2
Project cost by expenditure category and financier
(Thousands of United States dollars)

Expenditure category	IFAD loan 1 [PBAS]		IFAD loan 2 [PBAS]		IFAD loan 3 [BRAM]		GEF		OPEC		Financing gap		Private sector		Project participants			Borrower/recipient		Total			
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Cash contributions	In-kind contributions	%	In-kind contributions	%	Amount	%		
Investment costs																							
1. Works	-	-	-	-	-	-	-	-	9 156	48.6			-	-	-	-	-	-	9 681	51.3	18 837	12.6	
2. Goods and services	766	28.3	766	28.3	52	1.9	634	23.4	-	-			-	-	-	-	-	-	487	18	2 706	1.8	
3. Consultancies	5 298	28.7	5 298	28.7	3 385	18.3	1 419	7.7	-	-	2 998	16.2	-	-	-	-	-	-	94	0.5	18 491	12.4	
4. Trainings and workshops	2 506	29.3	2 506	29.3	2 069	24.2	1 433	16.8	-	-	30.2	0.4	-	-	-	-	-	-	2	-	8 546	5.7	
5. Grants and allowances	3 651	4	3 651	4	1 994	2.2	5 164	5.7	22 057	24.5	11 972	13.3	21 185	23.5	14 533	5 991	22.8			-	90 198	60.5	
Total investment costs	12 221	8.8	12 221	8.8	7 500	5.4	8 649	6.2	31 213	22.5	15 000	10.8	21 185	15.3	14 533	5 991	14.8			10 264	7.4	138 778	-
Recurrent costs																							
1. Operating expenditures	2 595	25.1	2 595	25.1	-	-	1 351	13.1	3 787	36.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 327	6.9	
Total recurrent costs	2 595	25.1	2 595	25.1	-	-	1 351	13.1	3 787	36.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 327	-	
Total	14 816	9.9	14 816	9.9	7 500	5	10 000	6.7	35 000	23.5	15 000	10.1	21 185	14.2	14 533	5 991	13.8			10 264	6.9	149 105	100

Table 3
Project costs by component, subcomponent and project year
 (Thousands of United States dollars)

Component/subcomponent	2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		2033		Total
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount
Component 1: Professional and entrepreneurial capacity-building																	
1.1 Professional capacity-building	2 130	16.15	2 722	20.64	2 672	20.27	2 421	18.36	1 975	14.98	885	6.71	259	1.96	121	0.92	13 185
1.2 Youth integration support	2 684	4.57	9 197	15.66	12 520	21.32	16 532	28.14	11 152	18.98	5 898	10.04	683	1.16	76	0.13	58 741
1.3 Agribusiness support services	289	10.18	426	15.01	408	14.37	497	17.51	470	16.56	358	12.61	269	9.48	123	4.33	2 839
Subtotal	5 103	6.83	12 344	16.51	15 600	20.87	19 450	26.01	13 597	18.19	7 141	9.55	1 210	1.62	319	0.43	74 765
Component 2: Resilient agricultural entrepreneurship																	
2.1 Access to facilities for agribusiness development	247	10.16	386	15.87	348	14.31	455	18.71	396	16.28	372	15.30	212	8.72	16	0.66	2 432
2.2 Financing for resilient agribusinesses	141	0.25	7 710	13.62	10 244	18.10	18 847	33.30	12 585	22.23	6 923	12.23	152	0.27	0	0.00	56 602
Subtotal	387	0.66	8 096	13.71	10 592	17.94	19 302	32.70	12 981	21.99	7 294	12.36	364	0.62	17	0.03	59 033
Component 3: Project coordination and management																	
3.1 Project management and coordination unit	1 949	16.07	1 338	11.03	1 407	11.60	1 584	13.06	1 548	12.77	1 486	12.25	1 407	11.60	1 407	11.60	12 126
3.2 Monitoring and evaluation, knowledge management and communication	340	10.69	334	10.50	351	11.04	531	16.70	414	13.02	347	10.91	379	11.92	484	15.22	3 180
Subtotal	2 289	14.95	1 672	10.92	1 757	11.48	2 116	13.82	1 962	12.82	1 833	11.98	1 785	11.66	1 891	12.35	15 306
Total	7 779	5.22	22 112	14.83	27 950	18.75	40 868	27.41	28 540	19.14	16 268	10.91	3 360	2.25	2 227	1.50	149 105

Financing and cofinancing strategy and plan

30. IFAD will provide financing of US\$37.1 million (25 per cent) for the project. The remaining contributions will come from the OPEC Fund, US\$35 million (23.5 per cent); GEF, US\$10 million (6.7 per cent); the project participants, US\$20.5 million (13.8 per cent); and financial institutions, US\$21.2 million (14.2 per cent). The Beninese State will contribute US\$10.3 million (6.9 per cent). The financing gap (US\$15.0 million) may be sourced during execution or subsequent performance-based allocation system cycles, with financing terms to be determined and contingent on subsequent IFAD Executive Board approval.

Disbursement

31. Disbursement will follow the model employed in similar entrepreneurship projects and gradually increase to a peak of US\$40.8 million in year 4. It will thus phase the activities, which will involve the launch of large land management projects and the financing of business plans in year 2 and a high degree of activity in years 4 and 5. The lowest level of disbursement is expected in year 8, given the project's closure.

Summary of benefits and economic analysis

32. The baseline economic internal rate of return is 19.77 per cent, with a benefit-cost ratio of 2.21. The net present value is estimated at US\$188.876 million, for an opportunity cost of 5.7 per cent. These indicators are higher when taking into account the positive externalities (greater access to agricultural financing, insurance and the availability of entrepreneurship training), the indirect benefits of agricultural land management and infrastructure and the impact on food security and nutrition. The carbon balance, as measured by the Environmental Externalities Accounting Tool is -1,115,300 tonnes of carbon dioxide equivalent.

Exit strategy and sustainability

33. ProPEA will seek to sustain its achievements by upgrading human capital in agriculture, developing job-creating enterprises capable of promoting sustainable resource management approaches, accountability among post-project bridging entities and the generation of lessons that facilitate future investments.
34. The exit strategy involves a gradual transfer to the institutional and strategic partners that are best positioned to ensure continuity. Agreements with the actors involved will therefore contain provisions that ensure a gradual transition towards institutionalization or the management of project achievements, based on the areas of competence.

III. Risk management**A. Risks and mitigation measures**

35. From the standpoint of implementation, the main risks are: (i) the security situation in the country's northern region; (ii) insufficient level of basic skills of young graduates and entrepreneurs for the development of sustainable enterprises; (iii) increasingly severe weather events, which are affecting farming and livestock activities.
36. The expected mitigation measures are: (i) as part of the intervention strategy, regular assessment of the security situation, combined, if necessary, with support to local operators; (ii) the adoption of differentiated training approaches, depending on the level and needs of each participant; and (iii) supporting young people in adopting more resilient farming practices and accessing infrastructure that promotes climate change adaptation.

Table 4
Overall risk summary

<i>Risk areas</i>	<i>Inherent risk rating</i>	<i>Residual risk rating</i>
Country context	Moderate	Moderate
Sector strategies and policies	Moderate	Moderate
Environment and climate context	Substantial	Substantial
Project scope	Moderate	Moderate
Institutional capacity for implementation and sustainability	Low	Low
Financial management	Substantial	Substantial
Project procurement	Substantial	Substantial
Environment, social, and climate impact	Substantial	Substantial
Stakeholders	Low	Low
Overall	Moderate	Moderate

B. Environment and social category

37. The environmental and social risk is **moderate**, notably with respect to biodiversity, the effectiveness of resources and pollution prevention, labour and working conditions, community health and safety, and physical and economic reintegration.
38. An environmental, social and climate plan,⁵ a stakeholder engagement plan and a grievance redress mechanism have been prepared. Concerning the risks associated with land, the intervention strategy aims to: (i) mobilize the State, secondary schools and local groups; and (ii) facilitate the leasing of private land, giving priority to women and youth. This will be based on free and informed prior consent.

C. Climate risk classification

39. ProPEA exhibits a **substantial risk** with respect to climate change. Benin is subject to increasingly serious climate risks (temperature changes, climate variability, extreme events) that hinder crop and livestock activities, but current adaptation capacity is insufficiently developed. A targeted adaptation assessment was conducted during project design.

D. Debt sustainability

40. According to the last International Monetary Fund debt sustainability analysis, published in June 2025, Benin was still exposed to a moderate risk of external and overall debt distress, which had not changed since the last analysis (December 2024). In the baseline scenario, the projected indicators of the external debt burden remain below the high-risk thresholds.⁶

IV. Implementation

A. Organizational framework

Project management and coordination

41. ProPEA's management is based on the principles of management, coordination and the mutualization of IFAD's Rural Intervention Framework Programme (ProCar) in Benin, under the Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries. In the national steering committee, headed by the Ministry of Economy and Finance, the employment, professional education and entrepreneurship sectors will be represented.
42. The implementation team to be recruited will have expertise in vocational training, agribusiness, access to agricultural markets, production, infrastructure, monitoring and evaluation and procurement. The cross-cutting functions of ProCar will

⁵ Project design report, annex V (Social, Environmental, and Climate Assessment Procedures summary note), appendix I.

⁶ Apart from a one-off anomaly in the debt service/revenue ratios in 2025 due to a debt management operation involving a Eurobond reaching maturity in 2032.

reinforced with additional personnel responsible for financial management and rural finance.

43. Project implementation will involve the territorial planning and monitoring committees, which are answerable to the territorial agricultural development agencies. Interventions will be implemented through the regional support units.
44. Strategic partnerships will be established with training and incubation entities, the National Platform of Farmers' and Agricultural Producers' Organizations, the Chamber of Agriculture, the National Fund for Agricultural Development, the Platform of Civil Society Actors of Benin (PASCiB), the Agency for the Development of Technical Education, the Agency for the Development of Small and Medium Enterprises, the Sèmè City Development Agency, the National Institute of Agricultural Research in Benin and the associations of persons with disabilities.

Financial management, procurement and governance

45. Financial management will follow the provisions of the manual of administrative, financial and accounting procedures for projects financed by IFAD in Benin and will adhere to the public accounting requirements of the Beninese Government. The procedures manual will be updated to include ProPEA. The first disbursement will be contingent on recruitment of an accountant at the project level, and at the level of ProCaR, of an internal controller and an additional internal auditor. A deputy administrative and financial officer will also be recruited. Designated accounts will be opened for each financial instrument. Applications for the withdrawal of funds will be submitted quarterly, based on the cash requirements defined in the annual workplans and budgets (AWPBs). Operating accounts will be opened in commercial banks at the national level and in the departments where the regional support units are located to facilitate disbursements in the field.
46. **Procurement.** ProCaR should soon acquire the status of contracting authority, which will shorten the procurement procedure and make it less administratively burdensome. A specialist and procurement officer recruited by ProPEA will complete the staffing of the ProCaR procurement unit.
47. A procurement plan for the first 18 months has been proposed that specifies the conditions for applying each procurement mode. To empower the entrepreneurs supported, the procurement of their equipment and facilities will be decentralized.

Target group engagement and feedback and grievance redress

48. ProPEA will be subject to the inclusive governance mechanism adopted by ProCaR and will facilitate the engagement of new actors in the territorial planning and monitoring committees: the Young Modern Farmers' Association of Benin, the National Association of Women Farmers, the Federation of Beninese Associations of Persons with Disabilities, etc.
49. Through PASCiB, agricultural civil society will be associated with civilian watchdog groups and the monitoring of interventions. The project will also promote feedback through: (i) active participation in planning processes; (ii) infrastructure management committees; (iii) participation in workshops/progress reports; (v) beneficiary satisfaction surveys; and (iv) mechanisms for handling complaints.

Grievance redress

50. ProPEA will adopt an appropriate mechanism for handling complaints so that project participants can voice their concerns about project interventions. All parties will be properly informed of the existence and functioning of this mechanism. Its implementation will rely on complaints management committees and information from a single complaints register. The officer in charge of the complaints management mechanism in ProCaR and a designated focal point in each regional support unit will monitor the complaints management process and will ensure that a response is given to concerns and complaints received.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications

51. At start-up, the project team will update the AWPBs for the first 18 months, along with the procurement plan. Each year the AWPBs proposals will be prepared through a participatory process and submitted to the national steering committee for validation and to IFAD for its no objection.
52. ProPEA will be integrated into ProCAR's monitoring and evaluation mechanism. An online database will be created to monitor progress in project implementation; the logical framework indicators will be applied in the various areas of support; and the relevant data will be disaggregated in accordance with data collection, transmission, processing and analysis procedures.
53. Knowledge generation will be carried out in a variety of ways: (i) knowledge capitalization notes; (ii) the publication of information bulletins; and (iii) documentary audiovisual supports, video capsules, testimonials, etc. Training modules will cover a variety of themes: agroecology and adaptation to climate change, the circular economy, business management, marketing, digital formats, etc.

Innovation and scaling-up

54. **Innovations.** ProPEA will encourage project participants proposing integration or business projects to find innovative solutions in the areas of services, production, processing, adaptation to climate change and the circular economy. The project will facilitate access to technical resources and knowledge, including artificial intelligence and document innovation processes, for the purpose of knowledge capitalization and scaling-up.
55. **Scaling-up.** The project will contribute to knowledge capitalization and management, with particular attention to products emerging from vocational training and the promotion of agribusiness. Scaling-up will be based on socioeconomic inclusion strategies for young people and mechanisms to support agribusiness, as well as the facilities and solutions for stronger anchoring of integration mechanisms in agricultural development hubs and enhance impact in terms of self-employment and income generation.

C. Implementation plans

Implementation readiness and start-up plans

56. ProCaR offers a favourable framework that allows for the rapid start-up of investments once they enter into force. The project team will be responsible for implementing the preparatory activities for start-up, with the amount and list of eligible activities to be non-objected by IFAD.⁷ These activities will include the implementation of a mechanism to facilitate vocational training⁸ and the land mobilization strategy to assist the young people with their professional development, recruit key project personnel and update manuals.

Supervision, midterm review and completion plans

57. IFAD and the Government will conduct a supervision mission each year, a midterm review in year 4 and a completion mission six months prior to the project closure date. Arrangements can also be made to monitor the context and progress in implementation, monitoring missions and implementation support.

⁷ The activities and respective costs will be detailed in Costab.

⁸ Development of a facilitation guide, recruitment of a facilitator and employment manager, and preparation of a manual on financing business initiatives.

V. Legal instruments and authority

58. A financing agreement between the Republic of Benin and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
59. The Republic of Benin is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
60. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

61. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on highly concessional terms to the Republic of Benin in an amount of twelve million five hundred fifty-one thousand euros (EUR 12,551,000) equivalent to fourteen million eight hundred and sixteen thousand five hundred United States dollars (US\$14,816,500) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a loan on blend terms to the Republic of Benin in an amount of twelve million five hundred fifty-one thousand euros (EUR 12,551,000), equivalent to fourteen million eight hundred and sixteen thousand five hundred United States dollars (US\$14,816,500) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a loan on ordinary terms to the Republic of Benin in an amount of six million three hundred fifty-three thousand euros (EUR 6,353,000) equivalent to seven million five hundred thousand United States dollars (US\$7,500,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Alvaro Lario
President

Accord de financement négocié

ACCORD DE FINANCEMENT

Prêt No:
Prêt No:
Prêt No:

Nom du Projet : Projet d'appui à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat agricole (ProPEA) ("le Projet")

La République du Bénin ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA ")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

PREAMBULE

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds des prêts pour contribuer au financement du Projet, décrit en Annexe 1 du présent accord ;

ATTENDU QUE l'Emprunteur s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet ;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants : le présent document (inclus le Préambule et les Sections A-E), la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'applique au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à la République du Bénin trois prêts comme décrit à la Section B (le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Trois prêts seront accordés à l'Emprunteur conformément aux dispositions ci-après :

a) Le montant du *prêt éligible à des conditions particulièrement favorables* est de douze millions cinq cent cinquante et un mille Euros (12,551,000 EUR).

Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais une commission de service, déterminée par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds, sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de deux pour cent (2 %) du principal total par an pour les années onze (11) à vingt (20) et de quatre pour cent (4 %) du principal total par an pour les années vingt-et-un (21) à quarante (40).

b) Le montant du *prêt éligible à des conditions mixtes* est de douze millions cinq cent cinquante et un mille Euros (12,551,000 EUR).

Le prêt est accordé à des conditions mixtes, et assorti d'un taux d'intérêt sur le montant principal restant dû et de commission de service tels que déterminés par le Fonds à la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le taux d'intérêt et la commission de service déterminés seront fixés pour le cycle de vie de l'emprunt et payables semestriellement dans la monnaie de paiement du service de l'emprunt, et auront une échéance de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du prêt sera remboursé par versements semestriels égaux, exigibles à chaque date de paiement désignée à la Section B.4 du présent Accord.

c) Le montant du *prêt éligible à des conditions ordinaires* est de six millions trois cent cinquante-trois mille Euros (6,353,000 EUR).

Le prêt est accordé à des conditions ordinaires, et est assorti d'un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du prêt, et assorti d'un délai de remboursement de vingt-neuf (29) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables au retrait ont été remplies.

2. La monnaie de paiement au titre du service des prêts est l'Euro.

3. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

4. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 février et le 15 août.

5. Il y aura trois comptes désignés en Francs de la communauté financière africaine (FCFA), soit un compte par instrument de financement, pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert auprès de l'agence principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Cotonou (BCEAO). Ces comptes désignés seront mouvementés selon le principe de la double signature, à savoir celles de l'un des signataires autorisés de la Caisse Autonome de Gestion de la Dette (CAGD) et de l'Agent Comptable de la Dette (ACD). L'Emprunteur doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter les comptes désignés.

6. Il y aura des comptes d'opération en Francs de la communauté financière africaine (FCFA) dont un pour l'Unité de gestion du Projet et un pour chacune des antennes. Les comptes seront ouverts au profit du Projet dans une banque réputée et crédible.

7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de huit millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cents Euros (8,693,900 EUR), dont trois millions trois cent soixante-six mille trois cents (3 366 300) sous forme d'exonérations fiscales ou douanières et cinq millions trois cent vingt-sept mille six cents (5 327 600) en nature. Toutes autres contributions en termes d'aménagements fonciers ou nature vont être valorisées.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

2. Les parties suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet : le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), qui présidera le Comité national de pilotage.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. La revue à mi-parcours sera effectuée à la quatrième (4^{ème}) année du Projet. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

4. La date d'achèvement du Projet est fixée au huitième (8^{ème}) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord. La date de clôture du financement interviendra six (6) mois plus tard, ou à toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur. La date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions Générales, le cas échéant.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera les Prêts et supervisera le Projet, selon les modalités spécifiées à l'Annexe 1 partie II.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs de suspension des décaissements :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires d'annulation des décaissements :

- a) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles générales préalables aux décaissements :

- a) Les organes nécessaires à la mise en œuvre du Projet ont été créés/mis en place par l'Agent principal, soit le Comité national de pilotage (CNP) ; les Comités territoriaux de planification (CTP) et les Directions techniques spécialisées des pôles de développement agricole.
- b) La non-objection du FIDA sur le manuel de mise en œuvre, le manuel administratif comptable et financier et le manuel distinct à la gestion des dons et subventions du Projet.
- c) Le personnel clé du Projet a été recruté de manière compétitive conformément à la section 10 de l'Annexe 3 du présent Accord.
- d) L'installation et le paramétrage du logiciel comptable afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement.
- e) L'ouverture de comptes désignés et opérations conformément à la section B du présent Accord.

4. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

5. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur

Ministère de l'Economie et des Finances
01 BP : 302 Cotonou
368, Avenue Pape Jean Paul II
À l'attention de la Caisse Autonome de Gestion de la Dette
01 BP 59 R.P. Cotonou – Bénin
360 Immeuble DIBOUSSE, Boulevard de la Marina
République du Benin
Tel : (229) 01 21 31 12 60
Email: mobilisation@cagd.bj

Pour le Fonds:

Claudia Savarese
Directrice Pays, Benin
Fonds international de développement agricole
Cotonou, Djoméhountin, rue 12.057
République du Benin

[Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.]

Le présent accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

LA REPUBLIQUE DU BENIN

Romuald WADAGNI
Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre d'Etat

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à l'amélioration du taux d'activité agricole⁹, de la résilience et à la réduction de la pauvreté rurale dans les pôles de développement agricole (PDA).

2. *Objectifs.* L'objectif de développement du Projet est de promouvoir l'insertion socioprofessionnelle et l'entrepreneuriat dans les filières agricoles porteuses de croissance pour les actifs ruraux à faibles revenus, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Deux effets interreliés dans la mise en œuvre sont attendus et sont formulés comme suit : (i) les jeunes sont insérés professionnellement dans les métiers agricoles ; et (ii) la durabilité et la résilience de l'entrepreneuriat agricole sont améliorées.

3. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les PDA du Bénin en synergie avec les autres projets du portefeuille du FIDA mais aussi en complémentarité avec les autres intervenants. Ces interventions seront délimitées dans des zones répondant aux critères propices à l'insertion et à la promotion de l'entrepreneuriat agricole.

4. *Population cible.* Le groupe-cible est constitué de ruraux pauvres et vulnérables travaillant ou désireux de travailler dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques. Il sera composé à 60 pour cent de jeunes et réparti suivant trois catégories : (i) diplômés et personnes avec une formation ou une qualification professionnelle sans activité ; (ii) déscolarisés, peu ou pas instruits, sans diplôme ni qualification exerçant au sein des exploitations familiales ou dans une activité génératrice de revenus ; et (iii) entrepreneurs agricoles en phase de croissance. Le projet mobilisera 150 000 personnes dont 75 000 bénéficieront d'une formation, et parmi ceux-ci, 33 600 recevront l'ensemble complet des interventions. Il impactera plus de 360 000 personnes au sein d'environ 50 000 ménages. Les femmes représenteront 45 pour cent des bénéficiaires du projet grâce à une approche de ciblage et d'inclusion favorable à la participation féminine, mais aussi à des personnes handicapées.

5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après :

Composante 1 : Développement des capacités professionnelles et entrepreneuriales. Cette composante vise à faciliter l'insertion des jeunes dans les filières et métiers agricoles ainsi que le renforcement des capacités des promoteurs qui désirent initier ou développer une activité entrepreneuriale. Deux parcours seront définis : (i) l'insertion professionnelle soit pour obtenir un premier emploi salarié, soit pour créer ou initier une première activité entrepreneuriale ; et (ii) le développement d'entreprises existantes de l'agrobusiness.

Sous-composante 1.1. Renforcement des capacités professionnelles. L'objectif de cette sous-composante est de renforcer les qualités et compétences professionnelles et/ou entrepreneuriales des jeunes en adaptant leurs profils aux exigences du marché du travail et de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole et en leur donnant les clés de leur adaptation aux impacts du changement climatique. Trois volets d'appui sont envisagés : documentation des opportunités d'insertion, formations techniques et formations à l'entrepreneuriat. Ces trois volets seront alimentés par des processus

⁹Le taux d'activité agricole mesure la part de la population en âge de travailler qui participe aux activités agricoles (emploi ou recherche d'emploi dans ce secteur). Il se calcule en divisant la population active agricole (occupés + chômeurs agricoles) par la population totale en âge de travailler.

d'information, de sensibilisation et d'orientation qui auront lieu annuellement dans chaque PDA.

Sous-composante 1.2. Appui à l'insertion. L'objectif de cette sous-composante est de faciliter l'emploi des jeunes dans le secteur agricole par l'auto-emploi (initiatives entrepreneuriales) ou l'emploi salarié. L'insertion visée par ProPEA concernera au total 21.000 jeunes dont 16.000 dans l'auto-emploi et 5.000 dans l'emploi salarié. Pour ce faire, le Projet mettra en œuvre trois volets d'activités : (i) Facilitation de l'accès au foncier ; (ii) investissements structurants ; et (iii) financement de l'insertion.

Sous-composante 1.3. Services d'appui à l'entreprise agricole. L'objectif de cette sous-composante est de créditer les promoteurs d'initiatives entrepreneuriales, les microentreprises agricoles (MEA) et les agro-PME (petites et moyennes entreprises) des capacités nécessaires de gestion durable de leurs activités en améliorant leur accès au conseil à l'entreprise agricole. A terme, environ 28 600 entreprises rurales auront accès à des services de développement des entreprises.

Composante 2 : Entrepreneuriat agricole résilient. L'objectif de cette composante est de promouvoir des entreprises agricoles durablement ancrées dans l'économie et le développement résilient des PDA, tout en étant attractives et pourvoyeuses d'emplois rémunérateurs.

Sous-composante 2.1. Accès aux facilités de développement des entreprises agricoles. Cette sous-composante vise à créer les conditions favorables au développement durable des entreprises agricoles. Les principaux indicateurs de produits prévoient qu'à terme, 60 pour cent du groupe-cible adoptera des solutions adaptées aux changements climatiques, 25 pour cent des bénéficiaires auront accès à l'assurance agricole, 75 pour cent aux services financiers et 60 partenariats productifs auront été créés.

Sous-composante 2.2. Financement des entreprises agricoles résilientes. A la fin du ProPEA, environ 12 600 MEA et agro-PME seront financées à travers les institutions financières partenaires. Leur sélection suivra le processus décrit dans la sous-composante A1. Les MEA éligibles répondront aux critères énoncés à la section ciblage.

Composante 3 : Coordination et gestion du Projet. Cette composante réunit l'ensemble des activités mises en place pour assurer la planification, la supervision, le suivi et l'évaluation et la gestion des savoirs du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le MAEP, en sa qualité d'Agent principal du Projet, assumera l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

7. *Comité national de pilotage (CNP).* Le CNP assure le pilotage, le suivi et l'évaluation réguliers des résultats obtenus en matière d'exécution du Projet et le renforcement de la synergie entre le programme-cadre du FIDA et les autres programmes et projets des partenaires œuvrant pour le développement en milieu rural au Bénin. Son fonctionnement sera régi par les dispositions en vigueur. Sa composition sera amendée pour intégrer de nouveaux acteurs représentatifs du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat, en veillant à la participation des entités de jeunes affiliées aux organisations professionnelles (PNOPPA – Chambre d'agriculture). De nouveaux points focaux du Programme-pays du FIDA seront désignés dans les ministères en charge des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle et des petites et

moyennes entreprises, mais aussi au niveau de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF).

8. *Unité de gestion du Projet.* Au sein du ProCaR, sera recrutée une équipe nationale d'exécution pour assurer les fonctions techniques spécialisées en insertion, agrobusiness et marché, production et infrastructures. Le Projet renforcera les fonctions transversales du ProCaR avec du personnel additionnel en suivi-évaluation et gestion financière. Une équipe spécialisée en passation de marché sera recrutée et spécifiquement dédiée au Projet. Pour faire suite aux recommandations du rapport d'achèvement du Projet d'appui à la promotion de services financiers ruraux adaptés (PAPSFRA), un expert en finance rurale sera recruté pour la mise en œuvre des mécanismes de financement en partenariat avec le Fonds national de développement agricole (FNDA) et les institutions financières agréées opérant dans les zones d'intervention.

9. *Partenaires stratégiques.* Des partenariats stratégiques seront formalisés avec les Directions techniques spécialisées des pôles de développement agricole, les structures de formation et d'incubation, la profession agricole (PNOPPA, chambre d'agriculture), le FNDA, la Plateforme des acteurs de la société civile (PASCiB), l'Agence de développement de l'enseignement technique (ADET), l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADPME), l'Agence de développement de Sèmè city (ADSC), l'Institut national des recherches agricoles au Bénin (INRAB), et les associations de personnes handicapées. D'autres institutions pourront être reconnues comme partenaires stratégiques durant la période de mise en œuvre du projet sous réserve d'un accord entre les parties.

10. *Suivi et évaluation des mesures d'atténuation des risques Environnementaux, Sociaux et Climatiques (ESC).* La prise en compte des PESEC (Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique du FIDA) se matérialisera dans le PGESC (Plan de Gestion Sociale, Environnementale et Climatique du projet). Le suivi et évaluation des mesures d'atténuation des risques ESC prévues au PGESC se fera de manière continue avec des indicateurs de performances sous la supervision directe du responsable ESC du ProPEA (mutualisé au niveau du ProCaR), qui assurera sa mission en étroite collaboration avec le coordonnateur national et le FIDA. Il veillera à l'intégration des exigences des 9 normes PESEC durant tout le cycle du Projet et au bon fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes.

11. *Gestion des connaissances.* La production de connaissances se matérialisera à travers une diversité de supports comprenant : (i) les fiches de capitalisation ; (ii) la publication de bulletins d'information, dans « ProCaR Info » ; et (iii) des supports audiovisuels documentaires, capsules vidéo, témoignages, etc. Les modules de formation seront conçus pour être modulables et adaptés aux différents profils des bénéficiaires. Ils couvriront des thématiques variées : agroécologie et adaptation au changement climatique, économie circulaire, gestion d'entreprise, marketing, numérique, etc. Ils porteront sur les activités que les bénéficiaires entendent développer avec le soutien du ProPEA, ils seront régulièrement mis à jour pour capitaliser sur les acquis du Projet.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* Un manuel de mise en œuvre du Projet a été élaboré avec le Document de conception du ProPEA tel qu'approuvé par le conseil d'administration du FIDA. Il s'agit d'une ébauche détaillée, explicitant les intentions du Projet, détaillant ses activités et leurs conditions de mise en œuvre à destination du personnel de l'Unité de gestion du Projet, de l'équipe du ProCaR ainsi que des partenaires de mise en œuvre. L'atelier technique de démarrage sera l'occasion pour le ProCaR et ses partenaires de prendre connaissance et de discuter de façon approfondie de son contenu. Celui-ci devra alors être affiné et finalisé dans une version qui servira de cadre de référence à la mise en œuvre efficace et efficiente des activités du ProPEA. Un manuel distinct sur la gestion de la composante de la finance rurale, des dons et subventions, devra être élaboré et approuvé par le FIDA.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les paiements des Prêts, ainsi que les montants des Prêts affectés à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt éligible à des conditions particulièrement favorables (exprimé en Euros)	Montant alloué au titre du Prêt éligible à des conditions mixtes (exprimé en Euros)	Montant alloué au titre du Prêt éligible à des conditions ordinaires (exprimé en Euros)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	-	-	-	-
II. Biens et Services	584 282	584 282	39 564	100% HT
III. Service de consultants	5 950 200	5 950 200	4 157 680	100% HT
IV. Dons et Subventions	2 783 271	2 783 271	1 520 435	100% HT
V. Dépenses de fonctionnement	1 978 139	1 978 139	-	100% HT
Non affecté	1 255 108	1 255 108	635 321	
TOTALE	12 551 000	12 551 000	6 353 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

- i) Les dépenses en *Biens et Services* relatives à la catégorie I incluent également les dépenses liées aux matériels et équipements, ainsi que celles relatives aux véhicules.
- ii) Les dépenses en *Service de consultants* relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Consultances Nationales, Internationales et celles relatives aux Formations et Ateliers.
- iii) Les dépenses en *Dépenses de fonctionnement* relatives à la catégorie V incluent également les dépenses liées aux Salaires et indemnités et celles relatives aux Frais de fonctionnement.

(c) *Avance de démarrage.* Afin de faciliter un démarrage rapide du Projet, les retraits au titre des dépenses de démarrage dans les catégories de biens et services et de dépenses de fonctionnement, engagées avant la satisfaction des conditions générales préalables aux décaissements, ne devront pas dépasser un montant total de cinq cent mille euros (500 000 EUR). Les activités financées au titre des dépenses de démarrage devront

faire l'objet d'une non-objection préalable du Fonds pour être considérées comme éligibles. Les fonds de démarrage couvriront notamment : (i) la mise en place de l'équipe d'exécution du ProPEA au sein du ProCaR et les salaires du personnel clé ; (ii) l'élaboration du manuel de mise en œuvre du Projet, du manuel administratif, comptable et financier, et du manuel distinct de gestion des dons et subventions ; (iii) la préparation du premier programme de travail et budget annuel (PTBA) et du plan de passation des marchés ; (iv) l'organisation de l'atelier technique de démarrage ; (v) l'installation et le paramétrage du logiciel comptable conformément à la section E.3(d) du présent Accord ; (vi) la finalisation des termes de référence et du périmètre d'intervention de l'auditeur interne ; (vii) la finalisation des protocoles d'accord avec les partenaires de mise en œuvre visés à l'Annexe 3, Section I, paragraphe 2 ; et (viii) les études de référence.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte des prêts du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet installera et configurera le logiciel comptable afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration et définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport. Si, pour des raisons dûment justifiées et indépendantes de la volonté de l'Emprunteur, ce délai ne peut être respecté, l'Emprunteur pourra solliciter une prolongation unique, sous réserve de l'accord préalable du FIDA.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre, telles qu'énoncées dans le document de conception du projet, y compris les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, soient respectées et mises en œuvre.

5. *Sécurité du régime foncier.* Dans le cas où des infrastructures financées par le Projet affecteraient temporairement ou définitivement des usages préexistants du foncier, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit conduit conformément à la législation en vigueur et pleinement achevé, et que les mécanismes de compensation respectent les meilleures pratiques internationales ainsi que les principes du consentement libre, préalable et éclairé. L'Emprunteur s'engage à prendre en charge les éventuelles compensations financières. Le Fonds ne saurait être tenu responsable ni engagé financièrement pour les compensations.

6. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

7. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peuvent être le cas échéant actualisées.

8. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que :

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet sont affectés au ProPEA pour la mise en œuvre exclusive du Projet ;

- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet ; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

9. Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP). L'emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

10. Le personnel clé du Projet est défini comme suit : le Chef de Projet, le comptable du projet, l'auditeur interne, le contrôleur interne, le chargé du suivi et de l'évaluation, le chargé de la passation de marchés, le spécialiste de la finance inclusive, le spécialiste en entrepreneuriat, le spécialiste en insertion professionnelle, l'ingénieur en infrastructures rurales. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera recruté dans le cadre d'un contrat de travail . Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA, tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le Personnel Clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions des PESEC 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats de travail à court terme doit être évité, à moins qu'ils ne soient justifiés de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions des PESEC

1. Le ProPEA présentant un risque social et environnemental modéré, et un risque climatique substantiel, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans le Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) défini conformément aux exigences des PESEC 2021.

Si le contexte du Projet évolue, l'Emprunteur peut amender, modifier ou renoncer aux dispositions du PGESC après avis de non-objection écrit du Fonds, et si l'Emprunteur respecte les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale du Projet.

2. L'Emprunteur ne doit pas commencer la mise en œuvre de travaux d'infrastructure avant que toutes les personnes affectées par ces travaux aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément aux modalités d'indemnisation convenues. Il doit également faire en sorte que l'Agent principal du Projet, ainsi que tous ses entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs, se conforment à cette disposition.

3. L'Emprunteur communiquera et publiera le Projet et son PGESC et tout autre plan ou cadre de gestion pertinent aux parties prenantes du Projet, dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les

personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. L'Emprunteur s'assurera ou fera en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment, à tout moment dans l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC 2021 et le PGESC du Projet.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes liés au Projet et pendant sa mise en œuvre du Projet, qui :

- (i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
- (ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
- (iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra :

- Informer le FIDA sans délai ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes au Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences des PESEC 2021 ;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs du Projet conformément aux exigences des PESEC ; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au plan de gestion (PGESC), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESSS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres des communautés locales ou du public entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, des pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des parties prenantes à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse

négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. L'Emprunteur s'assurera ou fera en sorte que l'Agent Principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent, que les processus pertinents définis dans les PESEC 2021 ainsi que dans le PGESC sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'emprunteur doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC 2021 et le PGESC sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur diffusera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
- Dans les meilleurs délais, les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC 2021 et le PGESC, après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

8. En cas de contradiction ou de conflit entre le PGESC et l'Accord de Financement, l'Accord de Financement prévaudra.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés ^{10&11}			
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin
Portée	1. # de personnes recevant des services promus ou soutenus par ProPEA	-	25 500	75 000
	<i>hommes (55%)</i>	-	14 000	41 250
	<i>femmes (45%)</i>	-	11 500	33 750
	<i>jeunes : (60%)</i>	-	15 300	45 000
	<i>Dont personnes en situation d'handicap (2%)</i>	-	510	1 500
	1a. # de ménages correspondants	-	25 000	50 000¹²
1b. # de personnes au sein des ménages	-	153 000	360 049 ¹³	
Objectif général : Contribuer à l'amélioration du taux d'activité agricole, de la résilience et à la réduction de la pauvreté rurale	Evolution incidence de la pauvreté dans les zones d'intervention	A définir	-2%	-5%
Objectif de développement : Promouvoir durablement l'insertion socioprofessionnelle et l'entrepreneuriat dans les filières agricoles porteuses de croissance pour les actifs ruraux à faibles revenus, en particulier les femmes et les jeunes	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet	-	5 340	13 000
	% d'entreprises appuyées viables après 3 ans	-	35%	40%
	% de bénéficiaires déclarant une amélioration de revenus	-	50%	80%
	<i>hommes</i>	-	27,5%	44%
	<i>femmes</i>	-	22,5%	36%
	<i>jeunes</i>	-	30%	48%
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	1%	1,6%
	2.2.1 # de nouveaux emplois créés*	-	15 000	32 000
	<i>hommes</i>	-	8 250	17 600
	<i>femmes</i>	-	6 750	14 400
	<i>jeunes</i>	-	9 000	19 200
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	300	640

¹⁰ Désagrégés par genre et âge (hommes, femmes et jeunes), et personnes en situation d'handicap

¹¹ * Indicateurs de base du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO)

¹² Sur la base d'une hypothèse de 1,5 personne touchées par ménage

¹³ Sur la base des données du recensement agricole de 2021 indiquant la taille moyenne des ménages par PDA

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés ^{10&11}			
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin
IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation		-	40%	70%
	<i>Nombre total de personnes</i>	-	13 440	23 520
	<i>hommes (nombre)</i>	-	7 392	12 936
	<i>hommes (%)</i>	-	22%	38.5%
	<i>femmes (nombre)</i>	-	6 048	10 584
	<i>femmes (%)</i>	-	18%	31.5%
	<i>jeunes (%)</i>	-	8 064	14 112
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	269	470
SF 2.1 % de ménages se déclarant satisfaits des services de ProPEA* (IB SF 2.1)	-	80%	80%	
1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés		-	1 600	3 600
	<i>hommes</i>	-	880	1 980
	<i>femmes</i>	-	720	1 620
	<i>jeunes</i>	-	960	2 160
	<i>Personnes en situation d'handicap</i>	-	32	72
Effet 1: Les jeunes professionnellement sont insérées dans les métiers agricoles	Nombre de jeunes insérés	-		
	<i># de jeunes insérés</i>	-	8 500	21 000
	<i>a. Dont jeunes filles/femmes</i>	-	3 825	9 450
	<i>a.1 Dans les initiatives entrepreneuriales¹⁴</i>	-	6 400	16 000
	<i>Dont jeunes filles/femmes</i>	-	2 880	7 200
	<i>b. dans les emplois salariés</i>	-	2 000	5 000
	<i>c1. Dont jeunes-filles/femmes</i>	-	900	2 250
	<i>Dont jeunes en situation d'handicap</i>	-	170	420
	1.2.1 Ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre		2 450	6 135

¹⁴ Production végétale, animale, aquacole, etc.

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés ^{10&11}			
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin
Produit 1.1: Le compétences des jeunes sont renforcés	# de personnes formées à l'entrepreneuriat ou à la gestion d'entreprise* (2.1.2)	-	30 000	75 000
	hommes	-	16 500	41 250
	femmes	-	13 500	33 750
	jeunes	-	18 000	45 000
	Personnes en situation d'handicap	-	600	1 500
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production	-	4 280	10 700
	hommes	-	2 354	5 885
	femmes	-	1 926	4 815
	jeunes	-	2 568	6 420
	Personnes en situation d'handicap	-	86	214
Produit 1.2 : Les promoteurs accèdent aux services d'appui à l'entreprise agricole	2.1.1 # d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises*	-	11 440	28 600
	1.1.1 Nombre de bénéficiaires ayant obtenu un meilleur accès sécurisé à la terre	-	3 680	9 200
	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (ha)	-	2 400	6 000
Effet 2 : La durabilité et la résilience de l'entrepreneuriat agricole sont améliorées	2.2.2 % d'entreprises agricoles soutenues déclarant une augmentation de leurs bénéfices*	-	80%	80%
	1.2.3 Pourcentage de producteurs déclarant l'adoption de techniques, technologies et pratiques résilientes appropriées*	-	80%	80%
	hommes	-	44%	44%
	femmes	-	36%	36%
	jeunes	-	48%	48%
	Personnes en situation d'handicap	-	48%	48%
	1.2.5 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique	-	25%	60%
	hommes	-	14%	33%
	femmes	-	11%	27%
	jeunes	-	15%	36%
	Personnes en situation d'handicap	-	0,5%	1,2%
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux	-	8 960	22 400
	hommes	-	7 392	18 480
	femmes	-	6 048	15 120
jeunes	-	8 064	20 160	
Personnes en situation d'handicap	-	269	672	

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés ^{10&11}			
	Nom	Réf.	Mi-parcours	Fin
	# d'entreprises appuyées à jour avec la réglementation en vigueur	-	6 864	17 000
Produit 2.1: Les promoteurs ont accès à des facilités pour le développement de leurs entreprises	1.1.3 % d'entrepreneurs ayant accès durable aux paquets technologiques et pratiques résilientes*	-	80%	80%
	hommes	-	44%	44%
	femmes	-	36%	36%
	jeunes	-	48%	48%
	Personnes en situation d'handicap	-		
	% des personnes ayant accès à l'assurance agricole	-	10%	25%
	hommes	-	5,5%	14%
	femmes	-	4,5%	11%
	jeunes	-	6 %	15%
	Personnes en situation d'handicap	-	0,2%	0,5%
	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales	-	6 400	16 000
	hommes	-	3 520	8 800
	femmes	-	2 880	7 200
	jeunes	-	3 840	9 600
Personnes en situation d'handicap	-	128	320	
# de partenariats productifs créés	-	25	60	
Produit 2.2: Le développement d'agro-entreprises résilientes au climat est financé	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales	-	20%	75%
	hommes	-	11%	41%
	femmes	-	9%	34%
	jeunes	-	12%	45%
	Personnes en situation d'handicap	-	0,4%	1,5%
	#de microentreprises agricoles (MEA) et d'agro-PME financées	-	7 000	12 600
	Volume de crédits octroyés par les institutions financières aux entreprises soutenues (XOF)	-	8 milliards	20,1 milliards

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national		
Volonté politique		
Risque(s): Evolution de la situation politique du pays dû à l'agenda de l'élection présidentielle en avril 2026. Possible retard dans le démarrage du projet.	Moyen	
Mesures d'atténuation: On ne s'attend pas un changement radical des politiques et de l'agenda du gouvernement après les élections Juste après l'approbation du projet par le EB du FIDA, on procèdera à la signature de l'accord de financement. Un suivi rigoureux par l'équipe pays sera assuré pour faciliter une entrée en vigueur aussi rapide.		Moyen
Gouvernance		
Risque(s): Une gouvernance insuffisante des ressources du programme, conduisant à la fraude et à la corruption en violation de la politique de tolérance zéro du FIDA, pourrait affecter l'exécution du programme	Moyen	
Mesures d'atténuation : - Formations de sensibilisation des équipes de projet sur les mesures de lutte contre la corruption et sur la politique de tolérance zéro du FIDA ; - Processus de recrutement équitable et transparent du personnel de projet ; - Audits internes et externes ; - Missions périodiques de supervision, avec la présence d'experts financiers et en passation des marchés ; - Utilisation de logiciels de gestion financière du projet.		Moyen
Macroéconomie		
Risque(s): Le Bénin affiche un niveau d'inflation inférieur à la norme de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine de 3 %. Les principaux risques qui pèsent sur les perspectives concernent le déclin des échanges avec le Nigeria, les effets négatifs du changement climatique, la détérioration de la situation sécuritaire dans le nord et l'incertitude liée à la sortie du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Moyen	
Mesures d'atténuation: Le COSOP s'inscrit dans les perspectives d'accélération de la transformation économique initiée à travers la zone industrielle de Glo-Djigbé, dans le but de remonter la chaîne de valeur ajoutée des produits agricoles avec un accent sur les actions et la résilience climatiques.		Moyen
Fragilité		
Risque(s): Certains facteurs de fragilité économique (économie informelle dominante, vulnérabilité aux chocs exogènes) et sociale (Tensions intercommunautaires (pastoralistes/agriculteurs; sentiments d'exclusion dans les zones rurales et frontalières), peuvent impacter la mise en oeuvre du projet.	Moyen	
Mesures d'atténuation: En ce qui concerne la fragilité économique, le PROPEA travaillera pour faciliter la création de travaux décents et formels. Ensuite, la complémentarité entre productions végétales et animales dans la plupart des PDA offre des opportunités de diversification des revenus et de systèmes intégrés, essentiels pour la résilience des bénéficiaires du ProPEA aux chocs économiques. Les tensions sociales seront gérées à travers un accès équitable aux terres, et une gestion concertée de l'espace et des ressources. Une		Moyen

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
approche participative et inclusive sera la clé pour résoudre les tensions, surtout dans les zones transfrontalières.		
Sécurité		
Risque(s): Les répercussions de l'insécurité et des conflits armés dans la région du Sahel (Burkina, Niger, Mali) dus au terrorisme peuvent affecter la mise en œuvre et la performance du programme. Les zones transfrontalières du Nord et les marchés ruraux constituent les cibles géographiques et économiques les plus exposées	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Le programme-pays tiendra compte des mesures nationales mises en œuvre pour restaurer la sécurité. Afin de réduire les risques liés à l'instabilité, plusieurs actions seront entreprises : <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation communautaire : L'implication active des leaders locaux et des organisations économiques et agricoles dans la mise en œuvre du projet contribuera significativement à atténuer les risques, notamment en cas de situation extrême. • Évitement des zones à haut risque : Le programme évitera les zones identifiées comme présentant un risque sécuritaire élevé. Une évaluation régulière de la situation sécuritaire de tout le pays sera intégrée à la stratégie d'intervention dans tous les PDA. • Coordination locale : Les modalités de mise en œuvre seront définies dans le cadre des Comités Techniques de Pilotage (CTP), sous la direction des autorités préfectorales et des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA). • Ciblage prudent des bénéficiaires : Dans les zones plus à risque (PDA 1 et 2 initialement, mais au besoin dans des autres PDA), une approche de ciblage attentif sera adoptée. Les interventions se concentreront sur les zones jugées les moins exposées, avec des investissements plus modestes. • Appui aux opérateurs locaux : En cas de perturbation, le programme s'appuiera sur les opérateurs déjà présents localement pour assurer la continuité des activités dans les zones affectées. • Sensibilité au conflit : Une attention particulière sera portée à l'intégration de la sensibilité au conflit tout au long de la chaîne de programmation, afin d'éviter toute exacerbation des tensions locales. 		Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles		
Cohérence politique		
Risque(s): Risque que le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNISAN) en cours d'actualisation modifie les priorités nationales suivies par le COSOP, avec une perte d'alignement du ProPEA aux stratégies nationales. Ceci est encore plus à risque considérant les élections imminentes.	Moyen	
Mesures d'atténuation: Le Bénin connaît une croissance économique et sociale remarquables, qui ont été portés par des politiques de succès, répondantes aux priorités du pays. En cas de changement de gouvernement, il reste improbable que les priorités du pays changent de façon radicale. Le secteur agricole est guidé par le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA). Tous les gouvernements alignent leurs politiques agricoles sur le PSDSA. De plus, la loi n° 2022-14 du 9 juillet 2022, relative à la politique agricole, à la sécurité alimentaire et à la nutrition en République du Bénin, a été promulguée. Cette loi établit les principales orientations et les principes fondamentaux en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition en République du Bénin. En outre, le COSOP vient d'être approuvé, et le ProPEA y est aligné parfaitement. Evidemment, en cas de besoin d'alignement avec des nouvelles politiques, des ajustements seront opérés à la revue à mi-parcours du projet.		Moyen

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque(s): Les orientations pour la transformation durables des systèmes alimentaires pourraient donner lieu à des changements d'orientations dans le volet agricole du PAG-2, le PSDSA et le PNIASAN.	Moyen	
Mesures d'atténuation: On procédera de façon continue à la revue des orientations, plans d'action et budgets associés aux secteurs de développement au Bénin. Et le projet sera ajusté si nécessaire, pour assurer l'alignement.		Moyen
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales		
Risque(s): 1. La déforestation est élevée et s'accélère principalement dans le nord du pays (conversion des terres pour l'agriculture, l'exploitation forestière illégale pour la collecte du bois et la production de charbon). Et la dégradation des habitats forestiers contribue à l'assèchement des sources et des cours d'eau et entraîne une dégradation des sols due à l'érosion. 2. Les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont moins accès à la terre.	Moyen	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA veillera renforcer les compétences des jeunes entrepreneurs en matière d'analyse des agroécosystèmes et appuiera leur capacité à prévenir les dégradations environnementales préjudiciables à leur activité. Le ProPEA soutiendra également les projets d'entreprises de valorisation de la biomasse pour la production de bio-intrants en soutien aux transitions agroécologiques Le ProPEA mettra en place une série d'actions pour faciliter le repérage de surfaces foncières disponibles et son accès pour les jeunes.		Moyen
Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques		
Risque(s): Les événements climatiques tels que sécheresse, inondations ou chaleur excessive affectent le Bénin, et ce, de façon de plus en plus sensible avec le changement climatique. Les capacités de production agricole sont d'autant plus vulnérables que les petits exploitants adoptent des pratiques peu durables et disposent de services limités (conseil, information climatiques, assurance récolte). L'accès à l'eau reste également une difficulté. Les infrastructures de transformation et de marché peuvent également être affectées par les événements climatiques.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA accompagnera les jeunes pour l'adoption de pratiques agricoles plus résilientes (en particulier au niveau de la santé des sols). Il soutiendra également le développement de petites infrastructures d'irrigation. Il encouragera les activités économiques qui concourent à la réduction de la vulnérabilité des producteurs (y compris des services de mécanisation par exemple qui permettent aux petits exploitants d'augmenter leur productivité). Pour mitiger les risques, le ProPEA veillera à privilégier le recours aux énergies renouvelables et encouragera les projets de transformation de la biomasse (déchets organiques notamment).		Substantiel
Portée du projet		
Pertinence du projet		
Risque(s): Risque qu'après les élections prévues en 2026 il y aura des changements dans les politiques de développement nationales.	Faible	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA s'inscrit parfaitement dans les objectifs du COSOP 2025-2030, qui vient d'être validé avec le gouvernement. Le		Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
risque que les élections changeront l'approche du gouvernement au développement rural sont très faibles.		
Solidité technique		
Risque(s): Risque que les approches proposées dans le document de conception du projet soient trop complexes et pas adaptées au contexte. Risque que les lycées agricoles et les centres d'éducation ne dotent par les jeunes des capacités nécessaires pour la création de leurs activités.	Moyen	
Mesures d'atténuation: La formulation du ProPEA sera fortement ancrée sur les leçons apprises à travers des projets similaires dans la région, soit financés par le FIDA que par d'autres partenaires. Les approches proposées seront différenciées et adaptées aux différentes cibles du projet, pour assurer une facile implémentation. Le projet interviendra juste après la sortie des jeunes des écoles pour les appuyer de façon technique et économique pour développer les compétences qu'ils n'ont pas acquis dans les lycées/centres de formation.		Moyen
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité		
Modalités d'exécution		
Risque(s): Faible implication des structures techniques dans l'implémentation du projet, et faibles capacités.	Faible	
Mesures d'atténuation: Les majeurs structures techniques au Bénin (ATDA, ADET, ADPME, FNDA, INRAB) participent déjà l'implémentation de plusieurs projets du FIDA. Elles connaissent sons procédures et ont reçu plusieurs appuis institutionnels et renforcements des capacités. Le PROPEA continuera dans ce sens, assurant leur implication et formation.		Faible
Dispositifs de suivi-évaluation		
Risque(s): Faible performance du système de suivi évaluation au niveau du projet.	Faible	
Mesures d'atténuation: L'UGP du projet fera partie de la structure cadre de gestion du Procar, qui a toujours enregistré des bonnes performances dans le suivi-évaluation de ses projets. Le système sera géré par une équipe recrutée à travers des processus transparents, et les systèmes de collecte utilisé seront digitalisés pour assurer un rapportage correct. Les partenaires et structures techniques seront aussi formés à une collecte des données correcte. L'expérience du PROCAR permettra enfin de bien guider l'équipe S&E du PROFIT, et assurer qu'il dispose de tous les systèmes nécessaires pour bien réussir.		Faible
Passation des marchés		
Cadre juridique et réglementaire		
Risque(s): Le cadre légal et réglementaire du Bénin en matière de passation des marchés publics est globalement conforme aux standards internationaux, notamment ceux du FIDA. Il repose sur la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, le manuel de procédures de juin 2023, ainsi que les directives UEMOA n°04/2005 et n°05/2005. Le décret n°2020-602 du 23 décembre 2020 a introduit des documents types obligatoires depuis le 1er mars 2022 pour toutes les activités de commande publique. La gestion des partenariats public-privé (PPP) est également bien encadrée, et les informations sur les marchés publics sont accessibles via le site web de l'ARMP (www.armp.bj). En 2024, le Bénin a lancé le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), une plateforme électronique centralisée visant à renforcer la transparence et l'efficacité des procédures. L'appel d'offres national reste la méthode principale, garantissant compétitivité et respect des principes d'intégrité. Toutefois, des imprécisions subsistent dans le cadre juridique, notamment sur les	Moyen	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
conditions de recours à l'appel d'offres international ou à l'entente directe. Des sanctions sévères sont prévues pour les pratiques anticoncurrentielles telles que le fractionnement intentionnel des marchés.		
<p>Mesures d'atténuation: S'assurer de compléter les réformes en cours pour améliorer le niveau de conformité globale du cadre réglementaire notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Placer les unités de passation des marchés des ministères de tutelle sous la supervision de la DNCMP et doter cette dernière d'agents sélectionnés par l'ARMP. - Opérationnaliser les unités provinciales de contrôle des marchés publics et exiger du MOD qu'il soumette à l'examen préalable de la DNCMP les procédures qu'il mène. - Élaborer une procédure de conservation des offres et d'archivage des documents de passation des marchés, incluant les règles de constitution, protection, accès et durée de conservation. - S'assurer de la mise en application stricte des dispositions légales relatives aux PPP et imposer la publication des avis même pour les marchés en dessous des seuils, pour garantir la transparence. 		Moyen
Cadre Institutionnel et Capacité de Gestion		
<p>Risque(s): Le Bénin ne dispose pas de stratégie nationale de développement des capacités pour le personnel chargé de la passation des marchés. La professionnalisation du secteur reste en discussion, mais les mesures concrètes à adopter ne sont pas encore définies. Bien que certains profils soient décrits avec des qualifications minimales, le personnel est souvent perçu comme administratif plutôt que professionnel. Un vivier de professionnels certifiés commence à émerger grâce aux formations de l'ARMP, mais la reconnaissance officielle de la profession reste nécessaire. Le pays ne dispose pas encore d'un système de suivi des performances ni d'un dispositif d'évaluation de l'impact des marchés sur les objectifs de développement. Ce sont des faiblesses importantes que le gouvernement vise à corriger grâce entre autres à la programmation prochaine de son évaluation MAPS II.</p>	Substantiel	
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la dynamique en cours de développement du PB en élaborant les outils manquants, en formant tous les acteurs, y compris de la société civile, et en actualisant le cursus de formation universitaire en GFP (CT/MT). - S'assurer que la disponibilité soit certifiée au moment de la publication du plan de passation des marchés et non au moment de l'approbation, afin d'éviter les impayés qui fragilisent les PME. - Faire en sorte que la chaîne de la commande publique soit connectée avec celle de la dépense publique. - Finaliser et mettre en service dans les meilleurs délais la plateforme numérique de gestion des marchés publics (e-procurement). - Poursuivre, séquencer et achever les efforts de dématérialisation du système de passation des marchés publics par la mise en place du e-procurement. 		Substantiel
Activités de passation des marchés publics et pratiques du marché		
<p>Risque(s): Les méthodes de passation sont généralement bien choisies selon les seuils, mais souffrent d'un manque de documentation dû à une planification insuffisante et à l'absence d'études préliminaires fiables. Les adjudications ne sont pas systématiquement publiées, et les clauses contractuelles intègrent rarement des critères de durabilité, tandis que les retards de démarrage et les défauts de réception affectent la qualité des contrats. Les paiements ne respectent pas toujours les délais contractuels,</p>	Substantiel	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
ce qui fragilise les PME, et l'archivage reste déficient malgré les efforts récents de l'ARMP. La collaboration entre le secteur privé et l'administration est encore marquée par la méfiance, sans cadre formel de concertation ni stratégie de renforcement des capacités. Le système d'acquisition électronique n'est pas encore opérationnel, et la base de données des fournisseurs enregistrés est inexistante. Enfin, l'absence d'analyses sectorielles et d'objectifs stratégiques limite la capacité du système à répondre aux besoins spécifiques des secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement.		
<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'atténuation: Instaurer l'obligation de procéder à des études du marché en vue de définir des stratégies optimales de passation de marchés au niveau des AC. - Améliorer le dialogue formel entre l'administration et les bénéficiaires et faire en sorte que la planification des acquisitions publiques se fasse selon la rigueur de la gestion axée sur les résultats. - Utiliser systématiquement les documents types dans le cadre des marchés publics exécutés au niveau des AC. - Mettre une stratégie de renforcement des capacités du secteur privé à mieux comprendre et à accéder à la commande publique en plus d'un budget conséquent pour financer de manière continue les programmes de formation. 		Substantiel
Responsabilité, intégrité et transparence du système de passation des marchés publics		
Risque(s): Le cadre juridique du Bénin en matière de recours et de sanctions dans la passation des marchés publics est bien défini, avec des décisions du CRD exécutoires et un système de traitement à plusieurs niveaux. Depuis 2020, une loi spéciale sur l'éthique et la déontologie encadre les pratiques des agents publics, mais la déclaration de patrimoine des responsables de la DNCMP reste non appliquée. Malgré la révision de la loi et l'ouverture d'un canal de dénonciation sur le site de l'ARMP, il n'existe pas encore de système sûr, confidentiel et anonyme pour signaler les cas de fraude ou de corruption. La protection des lanceurs d'alerte est désormais actée, mais les sanctions prévues par le code pénal ne sont pas systématiquement mises en œuvre. La société civile joue un rôle croissant dans la surveillance, bien que sa participation reste limitée et entravée par le manque d'accès à l'information. Enfin, l'ARMP prévoit de lancer des formations sur l'éthique et la lutte contre la corruption, mais aucun programme structuré n'est encore en place pour les auditeurs internes et externes.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les programmes de formation au bénéfice des organisations de la société civile. - Mettre en place un site web dynamique, adossé à un système de gestion électronique de la procédure des marchés publics, interfacé avec le système de gestion des finances publiques. - Systématiser l'audit indépendant des marchés publics à enjeu financier, publier les rapports d'audit sur le site et organiser le suivi des recommandations. - Développer/adopter un véritable programme de lutte contre la corruption en lien avec le Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption. 		Substantiel
Gestion financière		
Organisation et personnel		
Risque(s): Manque potentiel de personnel qualifié et expérimenté pour la gestion financière des projets financés par les donateurs. Mutualisation du	Substantiel	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
personnel au niveau du portefeuille pays. Surcharge liée au portefeuille PROCAR		
Mesures d'atténuation: Processus de recrutement compétitif avec implication du Bailleur et du ministère de tutelle ; formation de sensibilisation à la fraude. Recrutement compétitif approuvé par le FIDA ; formation renforcée ; création de postes additionnels dédiés.		Substantiel
Budgétisation		
Risque(s): Budgétisation Risque d'absence de formalisation de l'intérêt financier du gouvernement/IFR ; non-matérialisation des contributions des bénéficiaires ; dépassements budgétaires (coûts de fonctionnement élevés) ; capacité de l'UCP ProCaR à soumettre un PTBA de qualité dans les délais ; PTBA irréaliste entraînant une faible exécution ; lenteur dans la détection des dépassements.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Procédures robustes de planification, collecte d'informations et préparation budgétaire ; utilisation d'une approche participative et consolidation centralisée. Obtention d'une expression formelle de financement des partenaires ; PTBA disponible et approuvé ; préparation des prévisions de trésorerie pour deux trimestres ; suivi budgétaire effectif. Procédures robustes de planification, collecte d'informations et préparation budgétaire ; utilisation d'une approche participative et consolidation centralisée. PTBA validé par le FIDA ; engagement écrit des partenaires ; prévisions de trésorerie sur deux trimestres ; suivi budgétaire renforcé.		Substantiel
Flux de fonds/modalités de décaissement		
Risque(s): Suivi des fonds dans les zones à risques ; faible capacité de justification des fonds par les partenaires de mise en œuvre ; difficile traçabilité des fonds jusqu'aux bénéficiaires finaux surtout par les IMF ; retards de décaissement dus à la centralisation, manque de projections de trésorerie, mauvaise qualité des requêtes ; risque de malversation. Convention à forte valeur et dépendance au faire-faire avec des conventions de plusieurs millions USD ; recours fréquent aux ententes directes sans due diligence adéquate.	Élevé	
Mesures d'atténuation: Ouverture de comptes opérationnels dans des banques réputées avec succursales régionales ; ouverture de comptes pour chaque URA avec seuil d'approbation ; préparation de prévisions de trésorerie ; formation du SAF aux requêtes de décaissement. Utilisation de comptes désignés et d'opérations distincts (non pas de compte unique du Trésor) ; procédures éprouvées pour la gestion des décaissements ; lignes directrices pour les contributions en nature. Comptes distincts dans banques réputées ; procédures strictes de décaissement ; formation du SAF ; comptes désignés hors Trésor ; audit obligatoire des conventions dépassant un seuil prédéfini ; due diligence systématique avant toute entente directe ; clauses contractuelles renforcées.		Élevé
Contrôles internes		
Risque(s): Système de contrôle interne inadéquat, structure d'approbation inappropriée ; règles et procédures peu claires ; documentation des dépenses insuffisante ; avances non remboursées ; clauses contractuelles inappropriées.	Substantiel	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Procédures inadaptées ; documentation insuffisante ; avances non remboursées.		
Mesures d'atténuation: Approbation du PIM et mise en application ; effectivité du système d'audit interne. Politiques et procédures claires, manuel financier distinct ; procédures anti-fraude et anti-corruption ; hiérarchie des signataires adaptée ; séparation des fonctions (commande, réception, comptabilisation, paiement) respectée.		Substantiel
Comptabilité et rapports financiers		
Risque(s): Capacité du personnel du SAF à appliquer les normes comptables internationales ; retard dans la mise en œuvre du système comptable et manque d'aptitudes à l'utiliser ; mauvaise qualité et retard dans la soumission des IFR ; retard dans l'enregistrement des dépenses.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Mise en place du logiciel de comptabilité (TomPro Web) et formation du personnel ; formation aux procédures FIDA ; manuel financier disponible ; délais pour le reporting financier et évaluation du personnel. Utilisation de la comptabilité d'engagement/d'exercice ; respect des normes internationales avec évolution vers IPSAS ; système comptable intégré (SYCEBNL) ; système d'archivage fiable.		Substantiel
Audit externe		
Risque(s): Risque Retard dans la soumission des rapports d'audit ; non-respect des TdR FIDA ; couverture insuffisante de l'audit pour les entités de mise en œuvre.	Moyen	
Mesures d'atténuation: Conformité au PIM ; réunion de démarrage et de restitution avec l'auditeur externe. Recrutement compétitif d'auditeurs externes.		Moyen
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité		
Risque(s): Le risque principal est lié aux impacts possibles du projet sur les écosystèmes : des pratiques trop intensives, et/ou n'entretenant pas les sols, pourraient conduire à accélérer les phénomènes d'érosion et l'agriculture itinérante. En outre, l'installation des jeunes entrepreneurs peut conduire à l'utilisation de ressources naturelles pour la construction de leurs outils de production (ex: serres locales avec charpente en bois).	Moyen	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA accompagnera les jeunes à renforcer les facteurs de durabilité de leur outil de production, en particulier pour les exploitants agricoles, en veillant à la santé et à la fertilité des sols par une gestion maîtrisée de la matière organique et une compréhension du fonctionnement des agroécosystèmes.		Moyen
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution		
Risque(s): Les jeunes entreprises soutenues par le projet devraient être amenées à utiliser des ressources en eau et en énergie (irrigation, agroalimentaire). En outre, le ProPEA s'intéressera à l'élevage et à l'aquaculture. Ils pourraient également recourir à l'utilisation d'intrants chimiques.	Moyen	
Mesures d'atténuation: Les jeunes, que ce soit au niveau de la production agricole ou de la transformation, seront conduits à maîtriser les impacts de leurs activités par une utilisation efficace des ressources et la maîtrise de leurs effluents. Il s'agira en particulier d'adopter des approches circulaires pour valoriser l'ensemble des opportunités de biomasse disponible (effluents d'élevage, déchets organiques, plantes invasives comme la		Moyen

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
jacinthe d'eau) pour développer par exemple des bio-intrants. Les jeunes seront formés aux pratiques Agroécologiques quand opportuns.		
Patrimoine culturel		
Risque(s): Certaines communautés détiennent des savoirs culturels sur l'aquaculture qui peuvent à la longue disparaître avec l'introduction de nouveaux procédés modernes.	Faible	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA veillera à la conservation et à l'utilisation efficiente de ces savoirs endogènes.		Faible
Peuples autochtones		
Risque(s): S'il existe des communautés culturelles spécifiques au Bénin, il n'y a pas de peuples autochtones, considérant que le Bénin a connu, de longue date, de nombreux brassages et échanges.	Faible	
Mesures d'atténuation: RAS		Faible
Santé, sécurité et sûreté des communautés		
Risque(s): En accompagnant les projets d'élevage, le ProPEA peut accroître les risques sanitaires. En raison de l'instabilité de l'électricité et des livraisons de gaz, les entrepreneurs peuvent être amenés à constituer des stocks de carburant afin de mener à bien leurs activités de production et de transformation. Soutenant le développement économique, des parties prenantes peuvent se trouver en situation de pression, voire de violence basée sur le genre	Moyen	
Mesures d'atténuation: La formation des jeunes et leur période d'incubation permettra d'aborder ces risques et de les réduire sensiblement. La mise en place de tutorat, la sensibilisation permanente au GEWE permettront de réduire les violences basées sur le genre.		Moyen
Emploi et conditions de travail		
Risque(s): Les risques liés au travail concernent les pratiques discriminantes, le travail des mineurs ainsi que la réalisation de tâches dangereuses	Moyen	
Mesures d'atténuation: Le ProPEA veillera à ce que les jeunes créateurs d'entreprises soient formés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et en particulier, soient sensibilisés au code du travail.		Moyen
Réinstallation et réinsertion économique		
Risque(s): Le risque ici pointé est celui de l'accès au foncier pour les jeunes créateurs.	Moyen	
Mesures d'atténuation: Veiller à ce que l'accès au foncier soit équitable et ne se fasse pas au détriment de personnes plus vulnérables. Le ProPEA prévoit un volet dédié à cette fin (No 9).		Moyen
Intermédiaires financiers		
Risque(s): Les intermédiaires financiers peuvent ne pas disposer de stratégie ESG et de système de gestion efficace. Pour autant, le Système Financier Décentralisé ne sera pas conduit à gérer des fonds de prêt, mis à disposition par le FIDA, à sa seule initiative. Il s'agira toujours de financer des porteurs de projets accompagnés et subventionnés par le projet (matching grants).	Moyen	
Mesures d'atténuation: Si les banques et organismes de micro-crédits ne seront pas soumis à la norme 8 dans leur mesure où leurs prestations restent encadrées par le projet, ils seront invités à mettre en place ou renforcer leur service de relation clientèle.		Moyen
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Le Projet ProPEA présente un risque substantiel au changement climatique. Le Bénin est soumis à des aléas climatiques de plus en plus significatifs (changement de température, variabilité climatique, évènements extrêmes). Les activités agricoles et d'élevage sont naturellement exposés à ces aléas. La population rurale, déjà significativement vulnérable de par sa pauvreté et son manque d'accès aux services de base, est sensible à cette exposition. Et malgré ce contexte, les capacités actuelles d'adaptation restent insuffisamment développées.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Il s'agira d'aider les jeunes à analyser la vulnérabilité climatique de leur entreprise et à adopter des stratégies d'adaptation comme les pratiques agroécologiques, la gestion de la santé des sols, la gestion économe de l'eau, ... Le ProPEA privilégiera en outre le recours aux énergies renouvelables.		Substantiel
Parties prenantes		
Participation et coordination des parties prenantes		
Risque(s): Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas consultés et que leur adhésion aux objectifs du projet reste insuffisante.	Faible	
Mesures d'atténuation: Lors de la conception, tous les acteurs économiques et sociaux concernés (publics et privés) ont été associés à la formulation, à travers un processus inclusif et participatif. Le projet assurera un dialogue permanent entre les institutions et les organisations de la société civile.		Faible
Doléances des parties prenantes		
Risque(s): Manque d'un système de soumission es plaintes au niveau du projet	Faible	
Mesures d'atténuation: Le ProCar s'est doté d'un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel. Le projet sera aussi implémenté de façon participative.		Faible